

## Description de l'épisode de pollution et évolution prévue

La qualité de l'air se dégrade ce mercredi 7 février, en lien avec la hausse des particules fines particulièrement sur une large partie ouest du territoire. Dans la soirée, les concentrations de particules fines devraient rester élevées dans les Bouches-du-Rhône, le Var et le Vaucluse, en raison de conditions d'inversion thermique fortes.

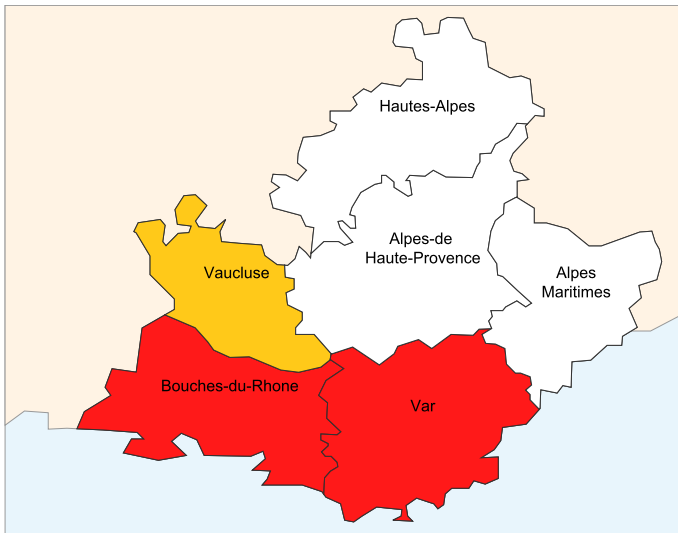
Le niveau d'alerte est déclenché pour les départements des Bouches-du-Rhône et du Var car il est prévu un dépassement du seuil d'information-recommandations pour le 2e jour consécutif. Des mesures d'urgence visant à réduire les émissions de polluants sont mises en place sur ces départements concernés par la procédure d'alerte. Dans le Vaucluse, le seuil journalier (50 µg/m³) sera dépassé et la procédure d'information-recommandations est déclenchée dans ce département.

La qualité de l'air s'améliorera le jeudi 8 février sur la moitié Ouest du territoire grâce à la survenue en fin de journée d'un vent de sud-est modéré à fort.

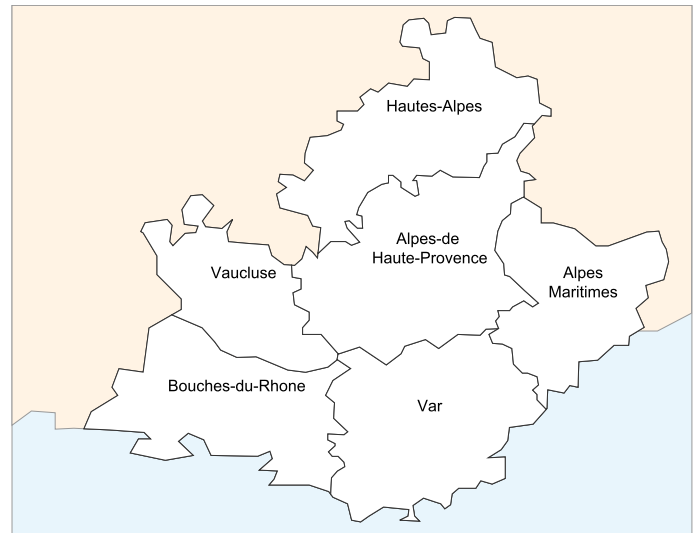
L'épisode est de type : Multi-sources.

## Procédures activées et degré de vigilance associé par département

Le : 07/02/2024



Le : 08/02/2024



- Pas de procédure
- Procédure d'information-recommandation : vigilance pour les personnes sensibles
- Procédure d'alerte Niveau 1 : vigilance tout public
- Procédure d'alerte Niveau 2 : vigilance renforcée tout public

## Prévision de dépassement(s) de seuil(s) réglementaire(s) par polluant

Le : 07/02/2024				
Polluants et seuils dépassés en µg/m³				
O <sub>3</sub>	PM <sub>10</sub>	NO <sub>2</sub>	SO <sub>2</sub>	
	50*			
	50*			
	50			

Départements
<a href="#">Alpes-de-Haute-Provence (04)</a>
<a href="#">Hautes-Alpes (05)</a>
<a href="#">Alpes-maritimes (06)</a>
<a href="#">Bouches-du-Rhône (13)</a>
<a href="#">Var (83)</a>
<a href="#">Vaucluse (84)</a>

Le : 08/02/2024				
Polluants et seuils dépassés en µg/m³				
O <sub>3</sub>	PM <sub>10</sub>	NO <sub>2</sub>	SO <sub>2</sub>	

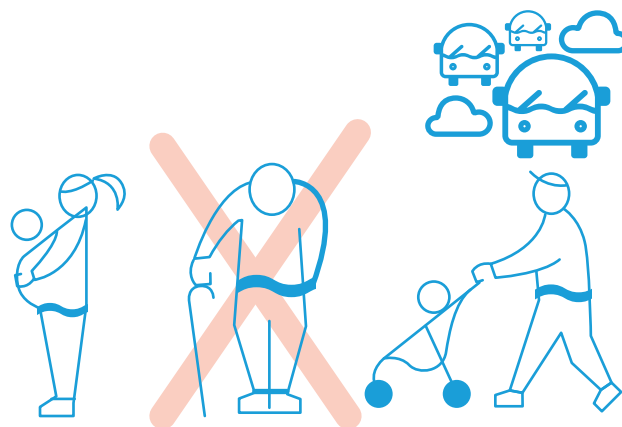
O<sub>3</sub> = ozone | PM<sub>10</sub> = particules taille < 10 µm | NO<sub>2</sub> = dioxyde d'azote | SO<sub>2</sub> = dioxyde de soufre – Seuil en µg/m³  
\* Persistence du dépassement du seuil

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION AUX PARTICULES NIVEAU INFORMATION-RECOMMANDATIONS

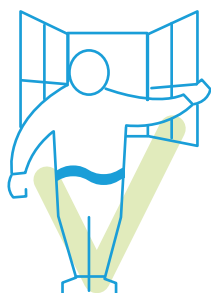
Les **PERSONNES VULNÉRABLES\*** et **SENSIBLES\*\*** sont concernées par ces recommandations sanitaires.



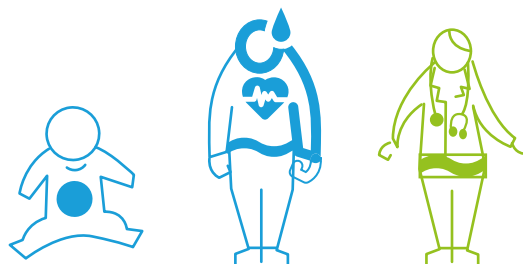
Evitez la pratique d'activités physiques ou sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche).



Evitez les zones à fort trafic pendant les heures de pointe.  
Si vous suivez un traitement médical, prenez conseil auprès de votre médecin.



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.



Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

### Les effets nocifs de la pollution de l'air s'accumulent jour après jour, pas seulement lors des pics

\* Personnes vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires

\*\* Personnes sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics ; par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux

Si vous avez des questions complémentaires, consultez le guide du ministère de la santé « Questions réponses Air extérieur et santé ».

# RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION

## Pour vos déplacements



Limitez les déplacements  
et différez ceux pouvant  
l'être



Privilégiez  
les transports  
en commun



Privilégiez  
le covoiturage



Utilisez des modes de  
déplacements non  
polluants



Respectez l'interdiction de  
brûlage à l'air libre



Maîtrisez la température  
dans les bâtiments



Arrêtez l'utilisation  
des appareils de combustion  
de biomasse non performants



Reportez les épandages  
agricoles de fertilisants  
et les travaux du sol

des gestes  
à adopter  
toute  
l'année !